

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 04 Avril 2017

Etaient présents : M. PETIT Jean-Pierre – Maire,
Mme CABOT Irène – Mme DEMAREST Pascale – Mme LECAUDE Fabienne :
Adjointes,
Mme LALMANT Marie-Françoise – M. BOTTE Michel – M. DEBONNE Eric –
M. DESER Alain – M. DUPRAY Claude – M. GARNIER Hervé – M. HOUDEVILLE
Daniel – M. HUBY Jacques – M. LEDRAIT Didier formant la majorité des
membres en exercice.

Absents excusés : M. BURETTE Stéphane – M. HOUISSE Bastien

Monsieur GARNIER Hervé a été désigné secrétaire.

Compte Administratif 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le
Compte Administratif 2016 qui se décompose comme suit :

* Section de fonctionnement :

- Dépenses = 514.306.52 € - Recettes = 915.227.54 €

* Section d'investissement :

- Dépenses = 92.483.38 € - Recettes = 195.737.46 €

* Restes à réaliser en Investissement :

- Dépenses = 53.000.00 € - Recettes = 00 €

Compte de Gestion 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le
Compte de Gestion 2016 dressé par Monsieur le Receveur Municipal.

Affectation du Résultat

L'exercice 2016 laisse apparaître :

* un excédent de fonctionnement de 400.921.02 €

* un excédent d'investissement de 103.254.08 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents,
d'affecter comme suit ces résultats au budget primitif 2017 :

- C/002 : excédent de fonctionnement reporté : 400.921.02 € (400.921 €)

- C/001 : excédent d'investissement reporté : 103.254.08 € (103.254 €)

Taux des 3 taxes communales et de la CFE - cotisation foncière des entreprises

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de
ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017.

TAXES	Taux 2017
Taxe d'habitation	15.97
Foncier bâti	16.19
Foncier non bâti	53.95
C.F.E.	20.99

Budget Primitif 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le Budget Primitif 2017 qui s'équilibre

- en section de fonctionnement à la somme de 882.166.00 €
- en section d'investissement à la somme de 523.054.00 €.

Restructuration et aménagements paysagers des voiries – Marché de maîtrise d'œuvre – Avenant N° 2

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 23 mars 2017 afin d'étudier l'avenant N° 2 au marché de maîtrise d'œuvre FOLIUS/INGETEC pour les travaux de restructuration et aménagements paysagers des voiries.

Il précise que l'avenant a pour objet de modifier le montant de la rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre en phase de conception et travaux pour la reprise des 4 tranches conditionnelles non affermies.

En effet, le délai de la tranche ferme de travaux prévu initialement s'étant prolongé suite à des demandes complémentaires et toutes les tranches conditionnelles n'ayant pas été affermies dans les délais du marché travaux, la commune souhaite réétudier ces tranches conditionnelles et établir un programme pluriannuel de travaux.

Le forfait initial de rémunération du marché qui était de 96.006.88 € H.T. après avenant N° 1 est ainsi porté en tant que forfait définitif de rémunération à 147.796.88 € H.T. Compte tenu du changement de taux de TVA en cours de marché, le montant TTC est décomposé comme suit :

	Montant suite avenant N° 1	Montant Avenant N° 2	Montant total
Montant H.T.	96.006.88 €	51.790.00 €	147.796.88 €
TVA 19.6 %	14.939.35 €		14.939.35 €
TVA 20 %	3.957.11 €	10.358.00 €	14.315.11 €
Montant TTC	114.903.34 €	62.148.00 €	177.051.34 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- * entérine la décision de la commission d'appel d'offres et approuve l'avenant N° 2 au marché de maîtrise d'œuvre,
- * autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

Informations et questions diverses

* Travaux de voirie :

- Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin : demande de travaux rue du Bosc Fol Enfant.

- Direction des Routes de Clères : revêtement enduit superficiel RD2 pour la partie du stade de football à la station d'épuration

* Plan local d'urbanisme : les documents ont été transmis à la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin.

Séance levée à 20 heures 10